Bonjour,

La question de l'impact du trafic routier généré par la carrière a été étudié dans la pièce jointe 4.0 (chapitre IX.1 et mesure chapitre IX.3 pages 306 à 309).

Ci-dessous un résumé des éléments retenus et des mesures proposés :

Incidence sur le trafic

L'absence d'augmentation du tonnage moyen commercialisé à l'avenir n'entrainera aucune augmentation du trafic routier par rapport à la situation actuelle. Par suite, l'impact du trafic routier du projet sur les voies de circulation du secteur d'études sera négligeable et correspondra en moyenne à 0,6 % du trafic moyen journalier.

Incidence sur l'état de route

Afin d'analyser les incidences d'un projet sur la tenue des routes empruntées, plusieurs seuils sont communément considérés par les professionnels du secteur. Ainsi :

Il est considéré que **la tenue des chaussées** est garantie jusqu'à un trafic de 1 500 à 2 000 véhicules par sens et par heure (capacité routière d'une route départementale) ;

Le seuil de gêne est fixé à 8 500 UVP par jour (UVP – cf. définition sous le tableau) pour une route 2x1 voies, et à 25 000 UVP pour une route à 2x2 voies ;

Le seuil de saturation est fixé à 15 000 UVP pour une route 2x1 voies, et à 45 000 UVP pour une route à 2x2 voies.

Considérant ces chiffres, nous avons repris les données de TMJA12 de la RT40 afin d'analyser si le trafic engendré par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière SGBC de SARTENE la fait basculer dans l'un des seuils ci-dessus.

La version la plus pénalisante du projet a été prise en compte pour ce calcul, c'est-à-dire le trafic maximal engendré. Les résultats sont fournis dans le tableau suivant.

Route	Type	TMJA actuel13	Conversion en UVP14	Trafic induit par le projet en UVP	UVP futur	Véhicules/voie /heure
RT.40	**2x1 voies**	**12 030**	**12 451**	**420**	**12549**	**437**

Pour mémoire, l'Unité de Véhicule Particulier (UVP) est déterminée de la manière suivante :

1 véhicule léger ou 1 camionnette = 1 UVP ;

1 poids-lourds de plus de 3,5 tonnes = 2 UVP ;

1 cycle = 0,3 UVP.

À la lecture du tableau précédent, nous pouvons conclure que :

La tenue de chaussée de la RT40 est assurée au regard du nombre de véhicules/voie/heure, bien en-deçà du seuil considéré en introduction ;

La RT40 atteint le seuil de gêne mais pas celui de saturation, que le projet SGBC soit pris en compte ou non.

Mise en sécurité des entrées sorties

La problématique de la mise en sécurité des entrées et sorties de la carrière du Rizzanese a été étudiée depuis 2003 par le précédent exploitant (INDUSTRIES SARTENAISES).

Ainsi, plusieurs échanges épistolaires ont eu lieu à ce sujet avec la mairie de Sartène, le département de la Corse-du-Sud, la Collectivité Territoriale de Corse et plus récemment lors d'une réunion de cadrage en 2022, avec la sous-préfecture de Sartène, afin de proposer un accès présentant une sécurité optimale. Ces courriers concernant l'accès à la RN196 devenue RT40 sont présentés en pages suivantes.

A ce jour, les dirigeants actuels de la SOCIETE DES GRANULATS ET BETONS CORSES (SGBC) sont toujours favorables à la réalisation d'un aménagement routier améliorant la sécurité de l'accès à cette carrière.

Cet aménagement consisterait en la mise en place d'un « tourner à gauche » situé face à l'entrée actuelle sur la RT40 permettant aux camions de stationner pour laisser passer la circulation avant de pénétrer sur la carrière.

Ces deux ébauches schématiques d'un futur accès sont également jointes en pages suivantes

Mesures générales :

- ✓ Présence d'une signalisation adéquate informant notamment de la présence d'une carrière ;
- ✓ Voie d'accès revêtue (enrobé) ;
- ✓ Dégagement au niveau du portail d'accès pour permettre la manoeuvre de poids-lourds ;
- ✓ Respect du Code de la Route par le personnel, les sous-traitants et les fournisseurs

INDUSTRIES
SARTENAISES

C.C. Santa Giulia
20110 PROPRIANO
Tél. : 04 95 76 80 00
Fax : 04 95 76 80 20
jlm.is@wanadoo.fr

Carrières / Agrégats
Pour la Construction
& Travaux Routiers

Béton prêt à l'emploi
Agglomérés
Planchers
Bordures
Produits T.P.

Propriano, le 23 septembre 2003

Monsieur Laurent CALVET
Ingénieur Chef du Service
des Routes
Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services
Direction des Routes de Corse Sud
Hôtel de Région
22, Cours Grandval - B.P. 215

20187 - **AJACCIO CEDEX 1**

Monsieur l'Ingénieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli :

✔ Copie du courrier que nous adressons ce jour à Monsieur le Président du Conseil Exécutif, concernant le problème de sécurité routière sur la RN 196 du Pont de Rena Bianca à l'entrée de Sartène.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez croire, Monsieur l'Ingénieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Jh MOCCHI

S.A. au Capital
de 400 000 €
RC Ajaccio : 80 B6
A.P.E. : 266A
N° Siret :
317 220 564 00023

P.J. : 1

INDUSTRIES
SARTENAISES

C.C. Santa Giulia
20110 PROPRIANO
Tél. : 04 95 76 80 00
Fax : 04 95 76 80 20
jlm.is@wanadoo.fr

Carrières / Agrégats
Pour la Construction
& Travaux Routiers

Béton prêt à l'emploi
Agglomérés
Planchers
Bordures
Produits T.P.

Propriano, le 23 septembre 2003

Monsieur le Président
Conseil Exécutif de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
Hôtel de Région
22, Cours Grandval - B.P. 215

20187 - **AJACCIO CEDEX 1**

Monsieur le Président,

La cartographie des sites accidentogènes, établie par les services de la Gendarmerie, a classé en site sensible la « RN 196 du Pont de Rena Bianca à l'entrée de Sartène ».

Sur ce linéaire, se trouve notre carrière d'extraction de roches massives, de fabrication d'enrobés, de granulats, ainsi que des postes de ventes de parpaings, hourdis, buses et autres…

La circulation, principalement de poids lourds, entrante et sortante y est intense.

Notre accès est situé au milieu d'une longue ligne droite qui conduit à des excès de vitesse impressionnants, et il a été enregistré de trop nombreux accidents, matériels et physiques, dont deux mortels.

De ce fait, il nous apparaît que la réalisation d'un tourne à gauche en provenance de Sartène est indispensable et se révèle urgente.

Nous espérons que vous saurez prescrire une étude de réalisation très rapidement, car il y a urgence et nécessité.

Nous nous permettons de faire tenir copie de la présente à Monsieur Laurent CALVET – Ingénieur Chef du Service des Routes de Corse du Sud, ainsi qu'à Monsieur le Maire de Sartène – déjà saisi par nos soins de ce délicat problème de sécurité routière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

JM MOCCHI

S.A. au Capital
de 400 000 €
RC Ajaccio : 80 B6
A.P.E. : 266A
N° Siret :
317 220 564 00023

INDUSTRIES
SARTENAISES

C.C. Santa Giulia
20110 PROPRIANO
Tél. : 04 95 76 80 00
Fax : 04 95 76 80 20
jlm.is@wanadoo.fr

Propriano, le 23 septembre 2003

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

20100 – **SARTENE**

Carrières / Agrégats
Pour la Construction
& Travaux Routiers

Béton prêt à l'emploi
Agglomérés
Planchers
Bordures
Produits T.P.

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli :

✔ Copie du courrier que nous adressons ce jour à Monsieur le Président du Conseil Exécutif, concernant le problème de sécurité routière sur la RN 196 du Pont de Rena Bianca à l'entrée de Sartène.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

J.M MOCCHI

P.J. : 1

S.A. au Capital
de 400 000 €
RC Ajaccio : 80 B6
A.P.E. : 266A
N° Siret :
317 220 564 00023

INDUSTRIES
IS
SARTENAISES

C.C. Santa Giulia
20110 PROPRIANO
Tél. : 04 95 76 80 00
Fax : 04 95 76 80 20
jlm.is@wanadoo.fr

Carrières / Agrégats
Pour la Construction
& Travaux Routiers

Béton prêt à l'emploi
Agglomérés
Planchers
Bordures
Produits T.P.

Propriano, le 25 mai 2007

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

20100 - **SARTENE**

OBJET : Demande de tourne à gauche.

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, un nouvel accident de la circulation est survenu, heureusement sans gravité pour les conducteurs, au droit de notre carrière du Rizzanèse.

C'est pourquoi, nous sollicitons, et ce depuis de nombreuses années, la réalisation, par la Collectivité Territoriale de Corse, d'un tourne à gauche, afin de sécuriser cette portion de la route nationale 196, en mettant gracieusement à disposition le foncier nécessaire à cette opération.

Sachant l'intérêt que vous porterez à notre requête et persuadés que vous serez notre interlocuteur auprès des services concernés,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

T. MOCCHI

P.J. : Plan
Liste des activités installées (10)

S.A. au Capital
de 400 000 €
RC Ajaccio : 80 B6
A.P.E. : 266A
N° Siret :
317 220 564 00023

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE SARTENE

SARTENE LE, 15 JUIN 2007

LE MAIRE DE SARTENE

à

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de CORSE
22 cours GRANDVAL
BP 215
20 195 AJACCIO CEDEX

OBJET : RN 196: sécurisation d'une partie de route

PJ: 1

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un point de sécurité routière.

La portion de ligne droite de la RN 196 située à hauteur de la carrière d'agrégats de la société INDUSTRIES SARTENAISES fait l'objet depuis plusieurs années d'accidents de la circulation qui se sont avérés mortels pour certains.

Or, de part et d'autre de cette ligne droite, de nombreuses entreprises ont implanté leurs activités, générant de ce fait un flux de véhicule encore plus important.

Aussi, serait il souhaitable en mon sens, de sécuriser cette portion par les aménagements adéquats, compte tenu de plus que le foncier serait mis gracieusement à disposition de la collectivité territoriale de CORSE pour mener à bien cette opération.

Certain de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE

Place de la Libération 20100 SARTENE
Téléphone : 04.95.77.74.00 Télécopie : 04 95 73.40.55

géoportail

Entrée Caviau du Rizzanese .

